

Les forêts jardinées de Schwarzenegg

Autor(en): **Ammon, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **88 (1937)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bois. C'est à cette condition seulement que les forêts en cause pourront être logiquement mises en valeur et que leur rendement ira s'améliorant encore. Le Grand Conseil, en date du 23 novembre 1936, a décidé que cette somme serait de 180.000 fr. par an.

Il y a lieu de noter encore cette décision, que les intérêts de la caisse forestière de réserve servent à couvrir uniquement les besoins de l'administration des forêts domaniales.

Telles ont été les péripéties survenues dans le développement du Fonds de réserve des forêts domaniales bernoises. En somme, il s'est révélé fort utile et a rendu d'excellents services. Il a permis, en particulier, un magnifique agrandissement de leur étendue.

Nous aurons peut-être l'occasion, sous peu, de revenir sur ces questions, auxquelles le cours des événements actuels a conféré une importance grandissante.

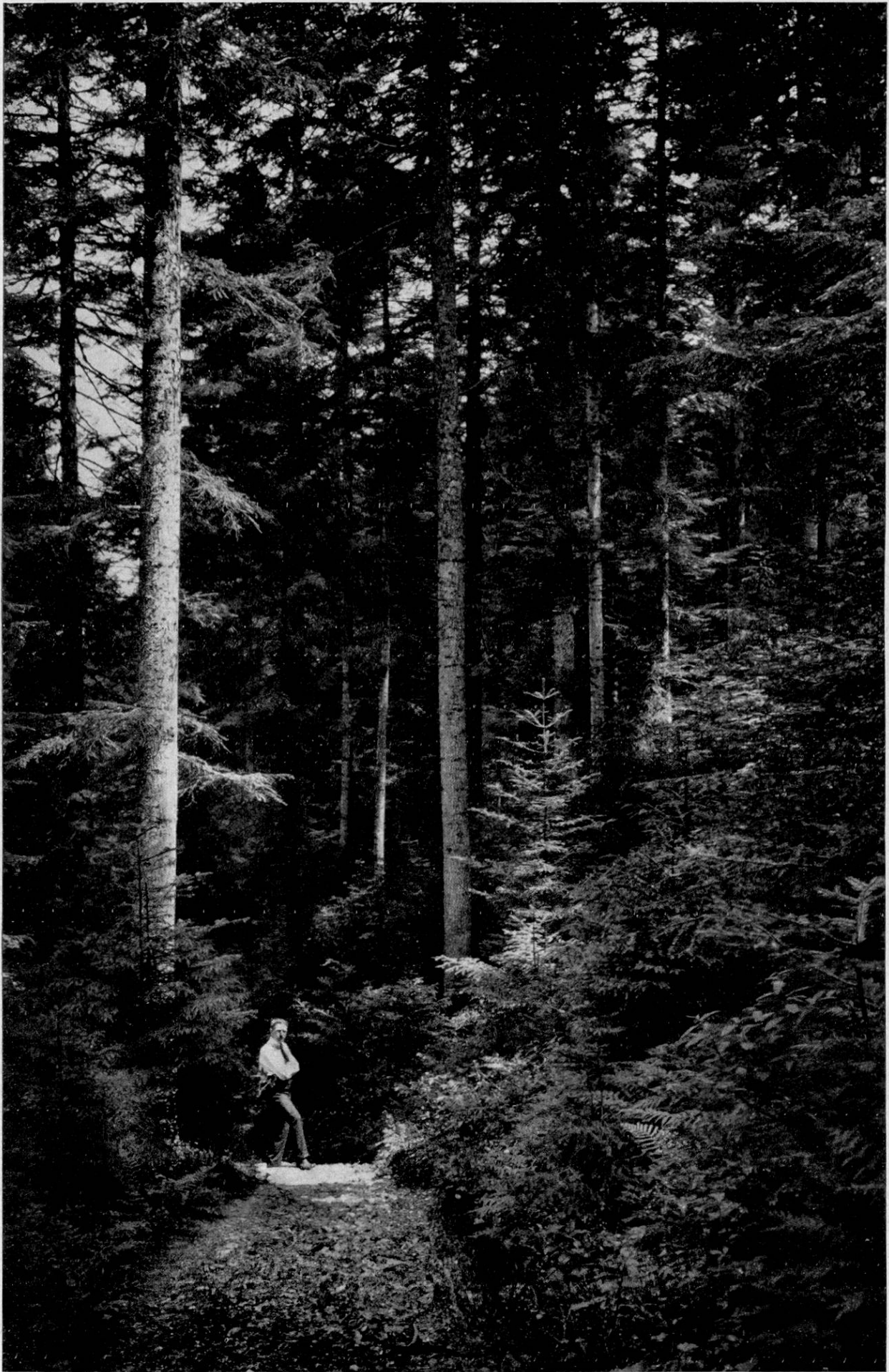
H. Badoux.

Les forêts jardinées de Schwarzenegg.

1. *Station.* La région de Schwarzenegg s'étend dans l'est de l'arrondissement forestier de Thoune, à la limite de l'Emmental, et présente en général les mêmes caractères que cette vallée. Le sous-sol géologique est formé de « poudingue », en partie dressée par le soulèvement alpin (chaîne de la Honegg), en partie demeurée stratifiée horizontalement (plateau de Schwarzenegg-Heimenschwand). Jusqu'à l'altitude d'environ 1200 m, la moraine du glacier de l'Aar émerge par places. D'après la plus récente carte pluviométrique, on enregistre 1200 mm de précipitations à Schwarzenegg, qui est situé à 900 m au-dessus du niveau de la mer, et 2000 mm à la crête de la Honegg (1500 m d'alt.). Le sol forestier est généralement profond, très argileux, peu perméable et a, par conséquent, tendance à rester humide.

2. *Conditions de propriété.* Les forêts communales de la région formaient primitivement, avec la forêt cantonale du « Heimenegg'bann », l'ensemble appelé « Obrigkeitlicher Schallenberg-Hochwald » (forêt domaniale du Schallenberg), dont l'étendue était d'environ 900 ha. La plus grande partie est, après un procès qui a duré cinquante ans, devenue en 1897 propriété de cinq communes et d'une corporation. C'est seulement lorsque fut définitivement élucidée la question de propriété, et que les frais de procès eurent été payés, qu'il a été possible d'adopter une gestion forestière bien réglée et soignée, circonstance qui pourrait expliquer certaines déficiences dans le traitement, apparentes aujourd'hui encore.

3. *Traitement antérieur.* Aussi longtemps que le but de toute exploitation fut uniquement de mettre à contribution la forêt cantonale



Phot. W. Ammon, à Thoune.

PARTIE DE LA FORÊT JARDINÉE DE SCHWARZENEGG (CANT. DE BERNE).
(Neubannwald, à la commune d'habitants de Steffisburg.)



Phot. R. C. Hawley.

FORÊT JARDINÉE D'ÉPICÉA ET SAPIN A „UNTERHUBEL“,
à la commune d'Unterlangenegg, au-dessus de Thoune, division 5 (alt. 920 m).

pour satisfaire aux exigences des usagers, ceux-ci eurent naturellement tendance à se procurer du bois de valeur autant que possible là où cela était le plus commode. Il en résulta un mode rudimentaire d'exploitation jardinatoire : rotation beaucoup trop longue (jusqu'à 30 ans), abattage de presque tous les gros bois, jusque dans la catégorie des bois de construction, en coupes beaucoup trop concentrées; en revanche, insuffisante élimination du mauvais matériel. Le hêtre, primitivement abondamment représenté (il pousse spontanément jusqu'à l'altitude de 1450 m) fut extirpé presque complètement comme de « l'ivraie ». Ajoutons qu'en guise de chemins, on se bornait à établir des pistes, où le bois ne pouvait être que traîné et qui n'étaient pas destinées à servir plus d'une année.

4. *Mélange des essences.* Sur les pentes nord de la Honegg et de ses contreforts, nous trouvons de 55 à 75 % de sapins blancs, de 25 à 40 % d'épicéas et, dans certaines divisions, de 1 à 5 % de hêtres. Dans la région relativement basse et peu accidentée qui s'étend au nord de la route Schwarzenegg-Schallenberg, la proportion est la suivante : 30 à 50 % de sapins blancs, 50 à 70 % d'épicéas, aucun hêtre.

5. *Matériel sur pied et accroissement.* Le matériel sur pied de toutes les forêts a été inventorié plusieurs fois (celui de la plupart d'entre elles quatre fois), par division. Il est de 380 à 580 m³ et, en moyenne, de 450 m³. Voici quelle est actuellement, et ce que l'on voudrait que devienne, la répartition de ce matériel entre les différentes catégories de grosseur prévues dans nos plans d'aménagement :

Catégorie de grosseur Diamètre à hauteur de poitrine	Proportion (pour-cent) par catégorie de grosseur			
	Répartition actuelle		Répartition à laquelle on vise	
	Nombre de tiges %	Volume %	Nombre de tiges %	Volume %
16—26	45	13	45	10
28—38	27	24	25	25
40—50	18	32	20	30
52, et plus	10	31	10	35

Ces pour-cent ne représentent, bien entendu, que des moyennes.

Il subsiste, à vrai dire, certaines sources d'erreur (avant tout, par exemple, le fait d'exercer le contrôle sur le bois abattu et non sur pied) dans le calcul des accroissements, mais comme on a déjà procédé à plusieurs revisions, ses résultats sont devenus plus sûrs et peuvent maintenant être utilisés pour des comparaisons générales. Les derniers chiffres fournis par ce calcul indiquent un accroissement courant d'au moins 5 m³ et d'au plus 12,5 m³ par an et par hectare; la moyenne est de 8,9 m³. Le taux d'accroissement oscille, selon les lieux, de 1,2 à 3,3 %; il est en moyenne de 2,3 %.

6. *Allures forestières des différentes essences.* Les jeunes brins du sapin, mais aussi — et presque autant — ceux de l'épicéa supportent

remarquablement bien l'ombre et conservent leur pleine vigueur, même s'ils sont surcimés pendant une longue période. La règle générale est que le sapin s'installe sous le couvert de l'épicéa et que ce dernier pousse sous le sapin, d'ordinaire d'autant plus vigoureusement que le jeune plant est plus près du tronc de l'arbre protecteur. Comme la croissance en hauteur et en épaisseur dure très longtemps, on voit une forte majorité de cimes coniques. Les gros arbres eux aussi présentent pour la plupart de fortes pousses terminales. Dans quelques divisions (Heimeneggban, Unterhubel, Oberhubel, Neuenbann), l'épicéa est d'une venue particulièrement belle. Le sapin produit des cônes presque chaque année; l'épicéa en a moins régulièrement. Le chancre du sapin est devenu assez rare, grâce à l'élimination systématique des arbres atteints. Les insectes, les champignons, la neige et le vent ne causent que des dégâts sporadiques, rarement sensibles. Par suite de la longue période de croissance sous couvert, les racines prennent un fort développement, de sorte que les arbres sont solidement ancrés. Le hêtre manque à peu près complètement dans les parties du massif qui sont facilement accessibles, parce qu'il en a été autrefois extirpé; ainsi se trouve malheureusement éliminé un facteur essentiel de la constitution naturelle de la forêt. Depuis bien longtemps, on recommande de façon pressante, mais avec un succès insuffisant, de réintroduire artificiellement cette essence.

7. *Possibilité.* La possibilité des différentes forêts communales est de 1,2 à 1,9 % (moyenne : 1,7 %) du matériel sur pied, ou de 4,7 à 10 m³ par hectare (moyenne : 7,1 m³). Elle a partout fortement augmenté au cours des dernières dizaines d'années, comme l'ont fait constater les revisions des plans d'aménagement. Elle est de 5730 m³, au total, pour les 754 ha dont il s'agit, d'après les plans actuels. Vingt ans avant leur élaboration, c'est-à-dire à peu près dans la période 1910—1915, elle était évaluée à 3160 m³ pour la même surface. Elle s'est donc accrue, en ces vingt ans, de 70 % en chiffre rond, soit de 38 % dans la première moitié de la période et de 32 % dans la seconde. Cela doit être attribué en partie à d'anciennes estimations notoirement trop basses et, d'autre part, à une réelle amélioration de l'état des peuplements. Une nouvelle augmentation est probable.

La sélection culturale à laquelle on a logiquement procédé, lors du martelage des coupes, a fait sentir ses effets sous forme d'une amélioration nettement sensible de l'état de la forêt et notamment de sa constitution. Sur de grandes surfaces, l'« optimum » du matériel sur pied est sans doute atteint (pas encore tout à fait qualitativement, cependant) et même par endroits dépassé. En de tels cas, il arrive facilement que le caractère jardinatoire tende à disparaître. On cherche alors, par des interventions énergiques, à corriger ce défaut.

Quant au volume du matériel sur pied qui convient le mieux, il varie selon la station; on reconnaît aujourd'hui qu'il est généralement de 450 à 500 m³ par hectare.

8. *Exploitation.* La rotation, autrement dit l'intervalle de temps qui sépare deux exploitations successives dans une même parcelle, est normalement de dix ans. Mais ce n'est pas là une règle inflexible. On se laisse, au contraire, souvent guider par des considérations d'ordre sylvicole, c'est-à-dire par la nécessité de pratiquer des coupes ayant une utilité culturale ou un effet correctif. Le point de vue auquel on se place, lors des martelages, est qu'il faut viser à une sélection améliorant la qualité des peuplements et parfaire le caractère jardinatoire de la forêt. Ces martelages portent donc sur toutes les catégories de grosseur, à partir de la plus modeste des perches utilisables. Pour chaque arbre, grand ou petit, on examine ce qu'il promet et ce qu'est son rôle vis-à-vis de son entourage; et l'on décide l'abatage de tous les sujets d'un avenir douteux, ainsi que de ceux qui sont nuisibles au peuplement, ou superflus. On ne fait pas de distinction entre produits principaux et produits secondaires.

9. *Catégories de bois fournies par l'exploitation.* D'après les moyennes calculées pour une longue série d'années, voici quel pourcentage du total de l'exploitation forment les bois des diverses catégories (volume) :

Sciages	45 %
Bois de construction	25 %
Perches	5 %
Bois de moule	20 %
Branchages	5 %

Les trois quarts sont donc du bois d'œuvre, le quart est du bois de feu.

10. *Rendement financier.* Les comptes de la commune politique de Steffisbourg, récapitulés pour une période de vingt ans (1914/1915 à 1933/1934), donnent un aperçu caractéristique des résultats financiers obtenus par la méthode du jardinage. On trouvera plus de détails sur ce cas dans l'article intitulé « Durchforstung und Plenterwirtschaft im Lichte nachhaltiger Wertleistung », publié par la « Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen » (année 1936, nos 7—8). Nous extrayons de ces comptes les chiffres suivants, comme étant les plus importants :

	Francs
Rendement brut par mètre cube exploité, y compris les menus produits et d'autres recettes	40,09
Rendement brut par hectare et par an	310,36
Frais d'exploitation par mètre cube exploité	10,10
» » » hectare et par an	78,16
Rendement net par mètre cube exploité	29,99
» » » hectare et par an	232,20
Impôts par mètre cube exploité	3,57
» » hectare et par an	27,67

	Francs
Prélevé sur le rendement net pour constructions de chemins permanents, baraques, etc., par hectare et par an	21,83
Revient, en bénéfice net, à la caisse communale, par hectare et par an	182,70

Dans l'appréciation de ces chiffres, que l'on trouvera aujourd'hui très élevés, il faut considérer qu'il s'agit d'une moyenne de vingt années, pendant lesquelles les prix du bois ont été généralement plus hauts que maintenant.

Il est malheureusement impossible d'établir, de façon précise, le rapport arithmétique existant entre les prix de l'épicéa et ceux du sapin, car ils sont rarement fixés séparément dans les ventes qui ont lieu. En général, on semble, dans le commerce, tenir pour bonne la qualité des deux essences et ne pas faire de différence notable entre la valeur de l'une et de l'autre. Toutefois, ici encore, c'est l'épicéa qui est ordinairement préféré. *W. Ammon*, inspecteur forestier à Thoune.

(Traduit par l'Inspection fédérale des forêts.)

COMMUNICATIONS.

Nombre des animaux au Parc national de l'Engadine.

La commission de notre parc national, que préside l'inspecteur général des forêts M. Petitmermet, dans ses rapports annuels ne manque pas de donner des indications sur le nombre des habitants de cette belle région, en particulier cerfs, chevreuils, marmottes, chamois et bouquetins. Dans celui sur l'exercice de 1936, qui vient de paraître, nous trouvons les données suivantes à leur sujet :

	Bouquetins	Cerfs	Chevreuils	Chamois
1936 (sans Scarl)	45	220	120	1300
1935 (avec »)	55	210	140	1400

Les *chevreuils* sont devenus de moins en moins nombreux, ces dernières années. Pendant l'hiver 1935/1936, le personnel de surveillance a trouvé beaucoup de cadavres de ces animaux (en bien des cas, déchirés par des renards !).

On observe fréquemment le grand et le petit tétras, assez rarement la bartavelle, la gelinotte des bois et le lagopède alpin. Au Val Cluozza, on a constaté la naissance d'un nouvel aiglon, qui a pris son vol au commencement d'août. La présence du grand duc a été signalée sur trois points du parc.

On est heureux de pouvoir noter que le *bouquetin*, lequel a été introduit artificiellement et dont les débuts au parc furent difficiles, semble aujourd'hui se multiplier normalement.